

# FESTIVAL DE LA FICTION ÉDITION 2023

## Règlement officiel de la Compétition Francophone Étrangère

### PREAMBULE

L'édition 2023 du Festival de la Fiction de La Rochelle, qui se déroule à La Rochelle du 12 au 17 septembre est organisée afin :

- de promouvoir la création télévisuelle française, francophone et européenne en présentant des fictions télévisuelles en avant-première ;
- de mettre à l'honneur des hommes et des femmes de talent qui travaillent à la production de fictions françaises, francophones et européennes ;
- d'offrir un panel représentatif de la fiction TV dans toute sa diversité.

### Vous pouvez inscrire les formats suivants :

- **Séries (tout format)**
- **Mini-séries (3x90' maximum)**
- **Films unitaires**

La fiction présentée doit être inédite en France jusqu'à la date du Festival.

Le jury officiel décernera le prix de la meilleure fiction francophone étrangère.

### ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, la fiction doit répondre aux exigences suivantes :

- Aucune diffusion sur une chaîne de télévision française nationale ou régionale, la TNT, les chaînes privées ou les plateformes de streaming jusqu'à la fin du Festival (17 septembre 2023 au soir).
- Aucune inscription à la sélection francophone étrangère du Festival de la Fiction 2022 ou les années précédentes.
- Ne jamais avoir été sélectionné ou avoir reçu un prix dans un autre Festival français.

Concernant les séries, sont acceptées les :

- Saisons 1
- Saisons 2 (uniquement si la saison 1 n'a jamais été présentée au Festival)

## ARTICLE 2 – DÉPÔT DES CANDIDATURES

### 2.1. Date de clôture des inscriptions

Les inscriptions ferment le vendredi 23 juin 2023.

Le respect de cette date de clôture est impératif et il n'y aura aucune dispense.

### 2.2 Soumission

Inscription gratuite.

Pour soumettre une fiction, les producteurs doivent remplir le formulaire d'inscription en suivant ce lien :

<https://film-festival-fictiontv.festicine.fr>

- Si vous inscrivez un film, merci de cocher la case Type "Compétition francophone étrangère (film)"
- Si vous inscrivez une série (épisode de + de 20 minutes), merci de cocher la case Type "Compétition francophone étrangère (série)"

## ARTICLE 3 - PROCESSUS DE SÉLECTION

Les fictions inscrites à la sélection du Festival de la Fiction sont visionnées puis choisies par le Comité de sélection, formé d'experts de la télévision.

Le Comité de sélection de la compétition Francophone étrangère retient 6 programmes maximum pour la compétition francophone étrangère.

Le Comité de sélection se réserve le droit d'ajuster les catégories de la compétition.

Les producteurs seront informés de la décision relative à leurs œuvres début août, décision qui n'aura pas à être motivée et qui ne pourra faire l'objet d'aucun recours. Cette information devra rester confidentielle jusqu'aux conférences de presse de Paris et La Rochelle fin août.

## ARTICLE 4 – PROJECTION DES ŒUVRES

### 5.1. À La Rochelle (12 au 17 septembre 2023)

Les jours, les lieux et heures de projections des œuvres sélectionnées sont déterminés par les organisateurs du Festival et seront communiqués aux participants fin août.

### 5.2. Projections du dimanche 17/09/2023

Certaines œuvres primées lors de la Cérémonie de remise des Prix du samedi 16/09/2023 seront rediffusées au Cinéma Le Dragon le dimanche 17/09/2023.

## ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITÉ

Le Festival de la Fiction s’engage à ne présenter aucune fiction— sauf autorisation spéciale du producteur — à quelque personne ou organisme que ce soit, avant la première projection dans le cadre de la manifestation, à l’exception des membres du Comité de Sélection et du Président de l’Association.

## ARTICLE 6 – COMMUNICATION

L’annonce de la sélection officielle 2023 à l’ensemble de la presse sera assurée par le Festival lors d’une conférence de presse en août 2023 à Paris et à La Rochelle. Avant cette date, il est demandé expressément aux sociétés de productions et aux diffuseurs de ne pas communiquer ces informations confidentielles.

## ARTICLE 7 – DISPOSITIONS DIVERSES

L’Association du Festival de la Fiction se réserve le droit, si nécessaire, d’amender le présent règlement, sans que cela n’altère l’esprit de la compétition.

## ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L’Association du Festival de la Fiction est seule habilitée à traiter avec les intéressés en cas de litige. La participation au Festival implique l’acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour tout renseignement, n’hésitez pas à contacter :

Carole Villevet

[carole@festival-fictiontv.com](mailto:carole@festival-fictiontv.com)

Enora de Varine

[enora@festival-fictiontv.com](mailto:enora@festival-fictiontv.com)

01 76 74 81 28